



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

### DELIBERATION N° 2022/97

**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS – ACTE CONSTITUTIF DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS**

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 25 Novembre 2022, affichée à la porte principale de la Mairie.

#### **Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

#### **Etaient excusés :**

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Madame Françoise LAGACHE qui a donné procuration à Madame Monique CAULIER  
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Madame Alice MOCHEZ-HUYIS qui a donné procuration à Madame Mathilde BETRAMS  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

#### **Était absent :**

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Véronique MORTKA qui est arrivée à 19h07 a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES pour le vote des délibérations n° 2022/78 à 2022/85

Monsieur Alexis LEGRAND qui est arrivé à 18h37 n'a pas participé au vote des délibérations n°2022/78 à 2022/79

Monsieur Alain COTTIGNIES est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier du 25 Octobre 2022, la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) demande l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz et la fourniture de services associés pour ses besoins propres et notamment afin d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Le conseil municipal,

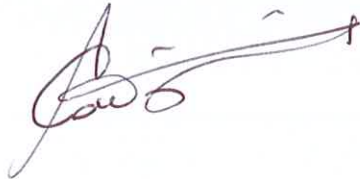
- Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 Juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel
- Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.441-1, L.441-5 et L.445-4,
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L. 2113-6 et suivants,
- Vu l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux groupements de commandes,
- Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration du 27 Mars 2021,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Libercourt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,
- Considérant qu'à l'égard de son expérience, la Fédération Départementale d'Énergie 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 21 Novembre 2022, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **28** voix, décide :

- 1) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes repris en annexe 9 pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés, coordonné par la Fédération Départementale d'Énergie en application de sa délibération du 27 Mars 2021.
- 2) d'adhérer au groupement.
- 3) de fixer et réviser la participation financière conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance,  
Mr Alain COTTIGNIES



Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le **- 8 DEC. 2022**

Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ

